

Le BQ, 10 février 2022

M. Jean-Denis COMBEXELLE détaille les missions du comité de liaison Covid qu'il préside

A soixante jours de la présidentielle, la commission des Lois du Sénat a entendu hier M. Jean-Denis COMBEXELLE, président du Comité de liaison Covid-19, président adjoint de la section de l'Intérieur du Conseil d'Etat, ancien président de la section du contentieux, et Mme Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, sur les modalités de la campagne comme du scrutin. Suivront mercredi prochain, les ultimes auditions de M. Stéphane BOUILLON, secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, de M. Gabriel FERRIOL, chef du service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (Viginum) et de Mme Béatrice BOURGEOIS-MACHUREAU, présidente du comité éthique et scientifique au sein de Viginum.

M. Jean-Denis COMBEXELLE a ainsi présenté les missions de l'instance qu'il préside depuis un mois en vue de la présidentielle (cf. BQ du 12/01/2022), dans le prolongement d'une idée déjà retenue pour les dernières élections, départementales et sénatoriales.

Tirant le bilan de celles-ci, M. COMBEXELLE a estimé que "vues du côté sanitaire, les élections ont été bien gérées grâce à l'implication de tout le monde". Les difficultés sont en effet venues de "faiblesses structurelles dans les relations avec les prestataires", mises en exergue par la concomitance de deux élections", a-t-il jugé, en référence à la distribution de la propagande électorale.

Deux différences sont toutefois à noter. D'une part, le comité est placé sous le contrôle de la Commission nationale de contrôle de la campagne en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP), présidée par le vice-président du Conseil d'Etat Didier-Roland TABUTEAU. D'autre part, sa mission est limitée à la gestion des scrutins des 10 et 24 avril sous l'angle sanitaire, en ces temps de Covid. Ainsi, n'interfère-t-il pas avec les prérogatives du Conseil constitutionnel.

Cette instance "informelle" vise à permettre le "dialogue" dans un "climat de confiance" entre d'une part les partis et candidats et d'autre part l'administration, plus particulièrement le Bureau des élections et la Direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT), a résumé M. COMBEXELLE. Il a ensuite précisé les sujets abordés. Le premier concerne le protocole sanitaire applicable aux meetings de campagne, actuellement en cours de finalisation.